57e ANNEE — N° 16 354 ✱ JEUDI 11 JUIN 1936

LA CROIX

FRANCE et COLONIES : 6 pages : Un an 68 fr. 6 mois 35 fr. 3 mois 18 fr. — 4 » » 45 fr. » 23 fr. » 12 fr.
CROIX et PÈLERIN : 6 pages : Un an 81 fr. — 4 » » 58 fr.
Chèques postaux C[te] N° 1668

Quotidien : VINGT-CINQ CENTIMES
RÉDACTION — ADMINISTRATION
5, rue Bayard, Paris-VIII[e]. — Adresse télégraph. : CROIBAYAR-PARIS-86

TÉLÉPHONE : Première ligne ELYSÉES 77-19 ; Deuxième ligne ELYSÉES 80-72 ; Troisième ligne ELYSÉES 85-34 ; Publicité et Imprimerie 1re ligne ELYSÉES 66-85, 2e — ELYSÉES 79-64
Pour la Publicité, s'adresser 17, rue Jean-Goujon

La génération nouvelle comprend mieux l'Evangile, parce qu'elle a été habituée à communier de bonne heure et à communier souvent. Le renouveau catholique actuel est le fruit de la communion fréquente.

Chanoine G. CHEVROT.

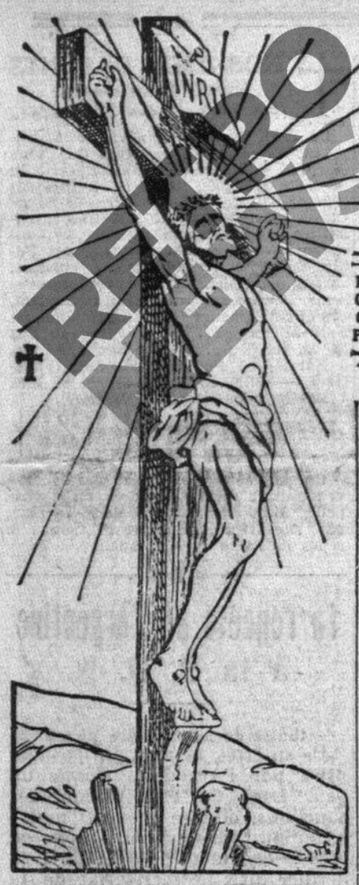

ADVENIAT REGNUM TUUM

Jeudi 11 juin. — FÊTE-DIEU.
Vendredi 12 juin. — S. Jean de St-Facon.

La Journée

Paris, le 10 juin 1936.

Un remaniement ministériel vient d'avoir lieu en Italie.

✲

Dans un discours prononcé devant 100 000 membres du Front patriotique, le chancelier Schuschnigg a déclaré que l'Autriche est prête à normaliser ses relations avec l'Allemagne,

✲

On s'attend, à Bruxelles, à ce que le programme du nouveau Cabinet Van Zeeland comporte des initiatives très hardies en matière politique et sociale.

Sir SAMUEL HOARE, qui vient d'être nommé premier lord de l'Amirauté britannique, s'est rendu à Buckingham Palace pour assister au lever du roi.

La crise ministérielle belge

Les consultations de M. Van Zeeland

Dans la matinée de mercredi, M. Van Zeeland s'est entretenu avec le roi, qu'il a mis au courant de ses négociations.

Il a ensuite poursuivi ses consultations. On assure, dans les milieux politiques de Bruxelles, qu'il a les plus grandes chances et l'on pense qu'il formera le Cabinet dans la journée de jeudi.

En ce qui concerne le programme, l'accord est réalisé entre M. Van Zeeland et les trois partis traditionnels : catholique, libéral et socialiste.

L'attribution des portefeuilles et le choix des personnalités semblent rencontrer plus de difficultés. M. Van Zeeland serait disposé à donner les Affaires étrangères à une personnalité socialiste, mais non pas à M. Vandervelde ni à M. Arthur Wauters. Il voudrait donner ce portefeuille important à un tout jeune ministre socialiste, M. P.-H. Spaak.

Le parti socialiste, qui revendiquait jusqu'ici l'Intérieur et les Finances, y aurait renoncé. Il est probable, de ce fait, que l'Intérieur restera aux catholiques.

En plus des trois ministres extra-parlementaires que comptait le précédent Cabinet : MM. Van Zeeland, de Man et Max-Léo Gérard, on songerait à appeler deux autres personnalités extra-parlementaires, l'une à la Guerre, l'autre, à la Justice. Le choix d'un général pour la Guerre soulève, cependant, certaines résistances.

D'autre part, le procureur général Hayoit de Termicourt, qui avait été sollicité pour la Justice, a décliné cette offre.

La requête de l'Argentine à la Société des Nations

par JEAN CARET.

Mardi dernier, M. Ruiz Guinazu, représentant de la République Argentine à la Société des Nations, a remis au secrétaire général de cet organisme une note demandant la convocation de l'Assemblée genevoise. Parmi les considérants de la note, nous relevons le suivant :

« Il est nécessaire que tous les Etats membres de la Société des Nations, constituée sur la base du principe de l'égalité, aient l'occasion d'examiner les problèmes d'une si haute importance dans la situation internationale actuelle auxquels a donné naissance le différend italo-éthiopien, et qu'ils puissent ainsi assumer leurs responsabilités en exprimant leur opinion sur la conduite à suivre, conformément aux principes fondamentaux du pacte. »

La note fonde sa requête sur l'article 10 du pacte, relatif au respect de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale de tous les membres de la Société, ainsi que sur le principe directeur de la politique américaine, à savoir la non-reconnaissance des annexions opérées par la conquête.

L'Assemblée étant toujours officiellement en session pour suivre l'affaire italo-éthiopienne, aucune question de procédure ne peut s'opposer à ce que cette session, de virtuelle redevienne réelle. Les réponses des Etats à la proposition argentine ont été d'ailleurs généralement favorables.

Les rédacteurs du pacte avaient, à dessein sans doute, tenu à ne pas délimiter la compétence respective du Conseil et de l'Assemblée. En fait, l'un comme l'autre de ces organismes « connaît de toute question rentrant dans la sphère d'activité de la Société ou affectant la paix du monde » (art. 3 et 4). La possibilité de conflits de compétence était ainsi laissée ouverte, mais d'autre part les rédacteurs du pacte évitaient de trancher la question très grave de la hiérarchie à établir entre le Conseil, formé des grandes puissances, membres permanents, et de petites puissances non-permanentes — la création de sièges semi-permanents au Conseil n'est venue que plus tard.

On excusera ces détails d'ordre juridique, mais ils ont leur importance. N'oublions pas que lorsque la Société des Nations fut constituée, la démocratie « coulait à pleins bords », et que les lois de la démocratie, appliquées aux relations internationales, obligeaient à placer sur un pied d'égalité le Libéria ou l'Equateur par exemple, et l'Empire britannique et la France.

Mais comme il est manifeste que l'importance et les responsabilités internationales de l'Empire britannique et de la France dépassent celles de l'Equateur ou du Libéria, et aussi qu'une assemblée nombreuse — on comptait trente-deux membres originaires de la S. D. N. ; les « sociétaires » sont à présent cinquante-six — est d'un maniement difficile et d'un rendement médiocre, les auteurs du pacte décidèrent d'instituer un Conseil, qui au début ne devait compter que dix membres : cinq grandes puissances, dont les Etats-Unis, restés les éternels absents, et cinq petites.

L'Argentine ne figurait pas parmi les membres originaires de la S. D. N., ceux-ci se composant exclusivement des signataires du traité de Versailles, c'est-à-dire des Etats entrés en guerre avec l'Allemagne. Mais elle était nommée parmi les Etats invités à accéder au pacte, et elle entra dans la S. D. N. dès 1920. Grâce au système de roulement qui préside à la composition du Conseil, elle fait actuellement partie de ce Conseil ; et son représentant s'est même trouvé le présider au moment de l'examen du conflit italo-éthiopien. Ainsi la démarche de la République américaine n'a pu être inspirée par le désir de participer au règlement de la question.

Il apparaît donc que cette démarche est dictée par un sens élevé du respect du pacte, et aussi par la préoccupation de ne pas laisser une affaire aussi grave se régler sans l'intervention de l'élément démocratique de la S. D. N. En cela, l'attitude de la République sud-américaine est différente de celle d'une autre République, le Chili, qui, lors des dernières réunions de Genève, s'est abstenue dans le vote relatif à la continuation des sanctions. Or, on sait qu'une entente existe en Amérique du Sud entre ces deux premiers Etats et le Brésil : c'est ce qu'on appelle l'A. B. C., d'après les initiales des trois pays en cause. Mais l'Argentine et le Chili ne sont pas précisément du même avis quant à l'attitude à suivre vis-à-vis de l'Italie ; quant au Brésil, il s'est retiré jadis de l'organisme genevois.

(*Voir la suite page* 2.)

Le concours annuel des pompiers vient d'avoir lieu à Gunnesbury-Park, à Londres. La mascotte de la brigade d'Acton discute un détail de manœuvre.

Les premiers projets financiers du gouvernement

On sait que le ministre des Finances va déposer jeudi sur le bureau de la Chambre le projet de loi revisant le statut de la Banque de France.

Mardi prochain, M. Vincent Auriol fera connaître, du haut de la tribune de la Chambre, le bilan, dressé par lui, de la situation financière du pays, et dont il a fourni les premiers éléments au Conseil de Cabinet de mardi.

Le ministre des Finances a indiqué que le projet relatif aux atténuations à apporter à certains décrets-lois n'était pas encore chiffré, mais le serait demain devant la Commission parlementaire spéciale chargée d'examiner ce texte.

Une Commission de techniciens, présidée par M. René Brunet, député de la Drôme, en met au point le dispositif.

D'autres Commissions semblables opèrent également au ministère des Finances pour les autres projets gouvernementaux.

D'autre part, M. Vincent Auriol a envoyé une circulaire pour inviter les services concédés dans lesquels les décrets-lois ont été appliqués, à procéder à la revision des mesures mises en vigueur, à l'invitation des services d'Etat.

La suppression des économies réalisées par les décrets-lois qui vont être revisés sera compensée en partie par la suppression de certains cumuls de fonctions d'une part et, d'autre part, par l'augmentation des recettes budgétaires correspondant à la reprise escomptée du mouvement économique et à l'augmentation de l'indice du coût de la vie.

Cet indice est passé de 422 à 451 entre le mois d'août 1935 et le 31 mai 1936. Il correspond à une majoration de 10 % en moyenne des dépenses d'un ménage d'ouvriers, ce qui, aux yeux du ministre des Finances, justifie les pourcentages d'augmentation des salaires variant entre 7 et 15 % prévus par la convention signée depuis dimanche.

Le conflit du travail

LA DÉTENTE S'ACCENTUE

Des accords sont intervenus dans les houillères et le textile de la région du Nord

M. SALENGRO, ministre de l'Intérieur, vient de faire renforcer le service d'ordre dans la capitale, afin d'éviter toute manifestation.

La situation n'évolue que lentement dans le sens de l'amélioration. Lentement, mais sûrement, pourrait-on ajouter. Les négociations, qui se poursuivent entre patrons et ouvriers, avec l'entremise des ministères intéressés, sont en bonne voie d'aboutissement. A Paris, de nouvelles reprises de travail sont signalées. En grande banlieue, situation « étale ». Par contre, en province, le mouvement de grève continue sa progression dans les grands centres industriels et dans les ports.

Voici la dernière mise au point générale faite par M. Salengro, ministre de l'Intérieur :

— La grève frappe, en dehors de l'agglomération parisienne, treize départements. Le mouvement de reprise du travail s'amorce. Dans les centres où le travail n'a pas encore été repris, les pourparlers se nouent dans le cadre de la convention intervenue au cours de la nuit du 7 au 8 juin. C'est ainsi que des Conférences se sont tenues hier au ministère du Travail, en ce qui concerne l'industrie métallurgique : à la présidence du Conseil, à propos de l'alimentation ; au ministère de l'Intérieur, en ce qui touche les grands magasins.

Le conflit des grands magasins n'est pas encore résolu. L'accord n'est pas réalisé quant aux salaires minima. Les conversations se poursuivent. Une convention sera vraisemblablement signée aujourd'hui dans les magasins à prix unique.

En Seine-et-Oise, la grève des ouvriers maraîchers et des fermes d'épandage, qui intéressait 3 000 ouvriers, s'est terminée par l'accord.

Dans le Nord, plus de 10 000 grévistes avaient repris hier matin le travail. Les pourparlers assemblant le Comité des houillères et les Syndicats des mineurs semblent devoir aboutir à un accord. Les tractations visant l'industrie métallurgique se poursuivent dans des conditions favorables à Lille. Dans cette ville, le personnel de l'enlèvement et du traitement des ordures ménagères reprendra le travail ce matin.

Un accord est intervenu entre les Syndicats patronaux et confédérés du textile, déterminant à Saint-Quentin une augmentation de salaires de 10 %. Les usines ont été évacuées hier soir.

Ajoutons, en ce qui concerne les négociations, que les sous-Commissions mixtes de la métallurgie se sont réunies au ministère du Travail. Elles ont poursuivi l'étude des modalités du contrat collectif.

D'autre part, des délégations patronales et ouvrières des raffineries ont été reçues par M. Picquenard, directeur du travail. Les bases d'un contrat collectif ont été établies au cours de cette Conférence. Les discussions se sont poursuivies durant tout l'après-midi.

Dans les départements

A *Paris*, des accords ont été conclus concernant les maisons d'alimentation, les cafés et restaurants, les employés des wagons-lits. Les cimentiers continuent la grève jusqu'à signature du contrat collectif. Les commis du marché en banque, les concierges et les chauffeurs de taxi ont établi leur cahier de revendications, mais ne font pas grève. On attend des issues favorables prochaines aux négociations engagées au sujet des grands magasins de nouveautés, des carrossiers, des studios de cinéma, des tailleurs, etc. Enfin, on signale, mercredi matin, une grève des midinettes dans le quartier des Champs-Elysées.

En *banlieue*, à Saint-Denis, Aubervilliers, La Plaine-Saint-Denis, Pantin, Saint-Ouen, le travail a repris dans de nombreux établissements. A Boulogne, chez Renault, la grève continue.

(*Voir la suite page* 2.)

Le Bureau de la Confédération française des travailleurs chrétiens est reçu par M. Lebas, ministre du Travail, et par M. Dormoy sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil

Mercredi matin, le bureau de la Confédération française des travailleurs chrétiens, conduit par le président de la C. F. T. C., M. Jules Zirnheld, a été reçu successivement par M. Marx Dormoy, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, représentant M. Léon Blum, et par M. Lebas, ministre du Travail. La délégation était accompagnée de MM. Meck et Hartmann, députés du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

M. Zirnheld a exposé aux ministres le désir des syndiqués chrétiens de voir respecter la liberté syndicale. Une des conséquences de cette liberté, c'est la possibilité pour la C. . T. C. d'être partie aux discussions en cours, tendant à l'établissement des conventions collectives entre les grandes organisations patronales et ouvrières et d'être appelée à apposer sa signature au bas de l'accord général intervenu entre la Confédération générale de la production française et la Confédération générale du travail. Aussi bien, le syndicalisme chrétien a-t-il dès longtemps présenté les revendications matérielles qui ont trouvé satisfaction dans cet accord.

En outre, M. Zirnheld a attiré l'attention des deux ministres sur la nécessité de prendre des mesures efficaces contre l'élévation éventuelle du coût de la vie. Les enquêtes de police auxquelles on a eu jusqu'ici recours n'ont pas donné dans le passé de résultats. Mieux vaudrait constituer des Commissions régionales où seraient représentés producteurs et consommateurs, qui veilleraient à ce que, au lendemain du vote des réformes qui tendront à un réajustement des salaires, les travailleurs ne connaissent pas la terrible désillusion que leur causerait très vite l'inadaptation des salaires au prix des choses.

Enfin, le président de la Confédération a demandé le vote rapide d'un projet de loi sur les minima de salaires.

Un certain nombre de membres du Bureau confédéral sont intervenus pour présenter les revendications particulières à leur profession et à leur région, notamment M. Perès, parlant au nom des Syndicats chrétiens de la métallurgie; M. Poimbœuf, parlant au nom des employés ; Mlle Bouniol, au nom du personnel auxiliaire de l'Etat, des départements et des communes ; M. Garnier, au nom des cheminots ; M. Pohier, au nom des employés de la T. C. R. P., etc.

M. Georges Torcq, président de l'Union régionale du Nord, a vivement insisté pour que les modifications à prévoir au régime des allocations familiales soient conçues en vue de faciliter la présence de la mère au foyer.

M. Lebas, comme M. Dormoy, ont fait bon accueil à la délégation confédérale, salué dans la C. F. T. C. une force avec laquelle il faut compter et promis que la démarche dont ils venaient d'être l'objet ne resterait point vaine.

Retenons notamment ce mot du ministre du Travail : « Vous êtes une organisation ouvrière ; vous avez une importance ; vous êtes une force ; vous avez le droit de vous faire entendre et de donner votre avis sur les grands problèmes qui se posent aujourd'hui. »

A. M.

Le jubilé de S. Exc. Mgr Chollet

Les fêtes ont été présidées par S. Em. le cardinal Verdier

De gauche à droite : au premier plan, M. LAMBERT-DESTAILLEUR, le cardinal VERDIER, Mgr CHOLLET, le cardinal LIÉNART, M. CAUDRON ; au deuxième plan : NN. SS. JANSOONE, DELAY, GINISTY, RASNEUR, DUTOIT, RICHAUD, MENNECHET.

L'arrivée du cardinal

Cambrai est en fête : dès lundi soir, une foule nombreuse et enthousiaste était massée aux abords de la gare où le vénéré jubilaire, entouré de ses vicaires généraux, de nombreux dignitaires ecclésiastiques et personnalités officielles, était venu recevoir S. Em. le cardinal Verdier.

Celui-ci était accompagné de NN. SS. Delabar, Courbe et Fontenelle, du chanoine Charles, de l'abbé Gnecchi, secrétaires de Son Eminence ; du R. P. Janvier, du R. P. Merklen, de l'abbé-docteur Lancrenon, l'un des organisateurs du sanatorium de Thorenc.

Le général de Castelnau est arrivé en même temps, apportant à Mgr Chollet l'hommage de la F. N. C.

Un salon de réception, magnifiquement orné de draperies rouge et or et décoré de plantes vertes, avait été aménagé, dans une des salles d'attente de la gare par les soins empressés de la Compagnie du Nord.

L'inspecteur divisionnaire, M. Cesson, et le chef de la gare de Cambrai, avaient tenu à diriger eux-mêmes les préparatifs, ainsi que le service d'ordre. Un concours précieux leur fut apporté par une équipe de Scouts des trois groupes de Cambrai, dirigés par le commissaire Leroux ; leur savoir-faire et leur endurance parvinrent à modérer l'empressement de la foule : le cardinal put ainsi accorder très largement ses bénédictions et ses marques de sympathie si appréciées à tous ceux qui le recevaient avec tant de ferveur; il n'eut pas de peine à gagner la voiture qui devait le conduire, en compagnie de Mgr Chollet, jusqu'au palais épiscopal, à travers des rues splendidements décorées.

La soirée intime de lundi

C'est dans la grande salle de l'Institut d'études que Mgr Chollet, entouré des membres de sa famille et de ses amis de Verdun et de Lille, reçoit le prince de l'Eglise et les nombreux évêques et prélats, déjà arrivés pour la journée du jubilé. Signalons du moins les frères et sœurs de Monseigneur : Mme Balicourt, M. et Mme Paul Chollet, M. et Mme Sartelet, Mgr Gattinois, les archiprêtres du diocèse de Verdun, M. le chanoine Maury, de Bar-le-Duc.

La messe des enfants le jour du jubilé

Plusieurs centaines d'enfants, élèves des diverses institutions catholiques de la ville ou membres des œuvres de jeunesse, remplissent la grande nef de l'église Saint-Géry, et assistent à la messe célébrée par Mgr Richaud, évêque auxiliaire de Versailles. Dans une émouvante allocution, celui-ci rappelle à la jeune assistance tout ce qu'elle doit à Mgr Chollet et l'invite à manifester sa reconnaissance envers le vénéré pasteur, par une communion fervente et des résolutions efficaces. Presque tous les enfants et jeunes gens se présentent à la sainte Table avec un recueillement particulièrement notable.

(*Voir la suite page* 2.)

Le remaniement ministériel italien

Nous avons annoncé hier l'important remaniement ministériel auquel vient de procéder M. Mussolini. On se demande, non sans quelque inquiétude, ce qu'il signifie et ce qu'il présage. Pour quelles raisons et dans quel but le Duce a-t-il transmis à son gendre, le comte Ciano, le portefeuille des Affaires étrangères, alors que tous les ministères importants étaient, jusqu'ici, concentrés entre ses mains ? Faut-il voir dans ce remaniement ministériel le prélude de la réforme constitutionnelle depuis longtemps prévue et annoncée ? Faut-il y voir une orientation nouvelle de la politique extérieure du gouvernement de Rome ? Telles sont les questions que l'on se pose et auxquelles l'on donne des réponses fort différentes.

Dans certains milieux de Rome, on dit que ce remaniement confirme l'évolution la politique extérieure de l'Italie vers un accord avec l'Allemagne.

On précise à ce sujet que M. Ciano possède de nombreux amis parmi les dirigeants nationaux-socialistes tandis que M. Bastianini est un spécialiste des relations germano-polonaises en même temps que l'un des conseillers les plus écoutés du Duce en matière de politique est-européenne, d'affaires soviétiques et de problèmes balkaniques.

Ce remaniement partiel a fait naître certains bruits qui, en l'absence de toute confirmation officielle, doivent être accueillis sous toute réserve.

D'après ces bruits, M. Mussolini, qui occupe les postes de ministre de la Guerre, de la Marine et de l'Aéronautique abandonnerait ces portefeuilles comme il a abandonné ceux des Affaires étrangères, des Colonies et des Corporations.

Trois sous-secrétaires d'Etat actuels, le général Federico Baistrocchi, l'amiral Domenico Cavagnari et le général Giuseppe Valle, deviendraient ministres, à moins que ces départements ne soient réunis en un seul ministère de la Défense nationale.

On dit également que M. Achille Starace, secrétaire du parti fasciste, qui se trouve toujours en Afrique orientale, rentrerait à Rome le 18 juin et serait nommé ministre de l'Intérieur.

Ainsi le Duce, qui, hier encore, dirigeait personnellement huit ministères, conserverait seulement la Présidence du Conseil.

En outre, les bruits suivant lesquels le baron Aloïsi serait nommé ambassadeur à Paris, et M. Dino Grandi, ambassadeur à Londres, rentrerait à Rome, circulent de nouveau dans la capitale italienne.

Le comte CIANO.

Le retour de « Queen Mary »

Le paquebot *Queen-Mary* qui a franchi l'Atlantique en 4 jours, 15 heures, 15 m., soit à la vitesse de 28 nœuds 74, est arrivé à Southampton à 14 h. 30.

BILLET RUSSE

L'économie dirigée est mal dirigée

De notre correspondant particulier :

C'est avec beaucoup d'émotion que l'auteur de ces lignes a lu dans *la Croix* du 13 mai 1936 les paroles du Saint-Père dénonçant le péril communiste, et, dans celle du 20 mai, les commentaires de son rédacteur en chef.

Il faut vivre en Russie soviétique pour se rendre compte de cette émotion. Chaque numéro du journal qui parvient en cause une..., car tous n'arrivent pas. Combien plus ces deux numéros, qui touchent directement la plaie saignante ! C'est en même temps un incommensurable apport à la cause catholique.

Comment, se dit-on, il y a encore dans le monde une voix qui s'élève pour condamner le communisme, non pas au nom de la politique, mais au nom d'un principe ! Cette voix, c'est la voix de l'Eglise catholique. Voilà donc la seule force dans l'univers qui ose s'attaquer à ce qui nous oppresse et nous défigure depuis dix-huit ans, et qui l'attaque dans son essentiel, dans son profond, dans sa mystique, à savoir « une vue nouvelle sur les destinées de la civilisation, une estimation nouvelle du sens et de la valeur de toute vie humaine et de toute vie individuelle dans l'humanité ».

Nous avons tâché dans nos *trente* billets précédents de montrer, documents et preuves en main, documents et preuves irréfutables parce que pris dans les aveux de la presse soviétique et dans les discours et écrits des chefs du communisme, que cette « estimation nouvelle » est, en vérité, une mésestimation complète du sens et de la valeur de toute vie humaine. Nous nous sommes aussi et surtout attachés à faire bien connaître quels sont les résultats réels de la transformation de la vie de l'homme entreprise par le communisme.

Nous allons continuer cet effort, réconfortés par les encouragements du Pape et en pleine conscience de servir ainsi les deux causes qui ne font qu'une : celle de l'humanité et celle de la chrétienté.

Dans l'article précité, le R. P. Merklen définit ainsi l'objectif du communisme : « multiplier les biens temporels et matériels produits collectivement ». C'est toucher juste. Nous avons montré l'économie dirigée sous ses multiples aspects. Le tableau est le même, qu'il s'agisse de la construction des écoles, du commerce, de l'intensification du potentiel du travail, de la politique financière : ce sont toujours des façades grandioses en carton peint, et la défaite plus ou moins complète derrière ces façades dans la vie (1).

Aujourd'hui, il s'agit de déboires de l'économie dirigée là où ses succès sont annoncés avec le plus d'emphase et le plus d'enthousiasme par les feuilles serviles de la presse soviétique et les langues faciles de ses dirigeants. Le point névralgique de toute l'économie dirigée concerne la production agricole. Nous vous faisons grâce de la partie positive, des proclamations grandiloquentes en l'honneur des succès de l'économie dirigée, de la « production rationnellement réglée » dans les champs.

Nous passons directement à la partie négative. Le 12 mai 1936, une dépêche de Sverdlovsk (*Pravda*) nous apprend que sur 63 000 hectares que la région devait ensemencer en lin 977 hectares seulement l'ont été pendant les dix premiers jours de mai. De 6 000 hectares assignés au chanvre, pas un seul n'est ensemencé. « Les fonds pour les avances sur les contrats concernant les achats du lin gisent dans les bureaux des directions agricoles locales. » Donc, la raison du non-ensemencement (où la perte du temps est irréparable) est due à l'économie dirigée et non aux forces de la nature.

Le lin et le chanvre, c'est encore peu de chose. Il est plus grave que les mêmes faits soient signalés pour le blé. La *Pravda* du 9 mai (comme d'ailleurs presque chaque numéro de n'importe quel journal soviétique) publie ces nouvelles :

Kasachston-Est. — 48 pour 100 seulement du plan d'ensemencement sont réalisés au 5 mai. Le travail se développe lentement. L'ensemencement dans les fermes d'Etat pour l'élevage (Sovkhoses) va mal.

Région de Kalinine. — Dans le rayon de Krasnoholm ne sont réalisés que 2,8 pour 100 du plan d'ensemencement en blé. L'an dernier, au 5 mai, la région entière avait réalisé 42 pour 100 du plan et cette année seulement 32 pour 100. Le plan des travaux par les tracteurs est effectué seulement en raison de 8 pour 100.

On pourrait multiplier ces exemples sans fin. Rien que les citations tirées des 20 derniers numéros de la *Pravda* et des *Isvestia* sans parler de la presse spéciale comme *La vie économique* et *Pour l'Industrialisation*, suffiraient à remplir un fort volume. A quoi bon, puisque la *Pravda* nous fournit des *statistiques officielles* concernant l'ensemble de la campagne agricole pour toute l'étendue de l'U. R. S. S. (le 10 mai).

Ces statistiques, dont l'exactitude ne saurait être suspectée, si ce n'est avec la tendance d'atténuer la situation, disent qu'à la date du 5 mai le pays a ensemencé 49 015 000 hectares, ou 53 pour cent du plan, contre les 58 859 000, et 65 pour cent à la même date, en 1935 ! Et c'est « l'année stakhanovienne », « l'année de la grande bataille pour les 6 à 8 milliards de pouds de blé demandés par Staline », « l'année du triomphe dé-

(1) *La Croix* des 21 et 27 décembre 1935, des 1er, 7, 24 janvier, du 15 février, des 15, 22 et 31 mars, du 30 avril et du 5 mai 1936.

Ce que disent les journaux

Les prem rs pas

Le ministère du Front populaire a fait ses premiers pas. Les modérés s'en montrent inquiets, très inquiets. Gustave Hervé écrit, dans « la Victoire » :

Ce sont de véritables journées révolutionnaires que nous vivons, il ne faut pas se le dissimuler. Non que les revendications des grévistes fussent en soi très subversives. Comme socialistes-nationaux, nous les acceptons même toutes, en principe, la semaine de quarante heures, les congés payés, les contrats collectifs. Il y avait bien des salaires de famine dont l'augmentation s'imposait, du moins si les employeurs étaient capables d'y faire face, ce qui n'est malheureusement pas le cas de tous, en ces heures de crise économique persistante. Ce qui est révolutionnaire, c'est l'occupation des usines, c'est l'effondrement de la résistance patronale, c'est la facilité avec laquelle la plupart des salariés suivirent comme des moutons la minorité agissante qui, dans chaque usine, décidait l'occupation ; c'est la passivité et l'effondrement de toutes les autorités, des gouvernants comme des policiers, devant cette révolte générale, révolte muette, ou souvent accomplie avec bonne humeur, avec une gaieté dans laquelle, chez la plupart, entrait une bonne part d'inconscience.

Dans « la Liberté », Désiré Ferry exprime ses craintes pour le régime démocratique que prétendent défendre les élus du Front populaire :

Quelle que soit l'issue de l'expérience actuelle, la liberté, audacieusement invoquée par ses pires adversaires, risque de sombrer. N'ayons pas d'illusions : le gouvernement de M. Blum nous conduit, par une voie ou par une autre, dans un sens ou dans un autre, à un régime tyrannique qui fera payer cher au peuple français ses erreurs.

Bolchevisme ou fascisme? Nul n'en sait rien encore. Ce qu'on sait, c'est qu'entre ces deux extrêmes (qui se rejoignent sur tant de points) nos institutions libres ont un minimum de chances de survivre.

Nous n'avions pas voulu cela. Nous avons toujours été attachés au régime démocratique. Nous croyons qu'il reste la garantie de nos libertés essentielles, à un moment où celles-ci sont menacées et à condition, toutefois, qu'il accepte d'être réformé, adapté aux exigences modernes.

Mais la liberté est un grand luxe que, seuls, peuvent s'offrir les peuples raisonnables. Les folies du 26 avril et du 3 mai auront-elles pour résultat de la condamner à mort?

Le syndicalisme empiète désormais sur le Parlement, constate Lucien Romier, dans « le Figaro » :

Le gouvernement ne demande pas aux Chambres d'*élaborer* un statut légal concernant les quarante heures, les contrats collectifs et les congés payés. Il leur demande d'*enregistrer* un accord conclu hors du Parlement entre des organisations syndicales. Le droit d'amendement subsiste, mais théorique, puisque la majorité de la Chambre est liée à un programme impératif, lequel émane déjà des organisations syndicales.

D'autre part, les projets confèrent au gouvernement le pouvoir « d'étendre les conventions collectives, déjà signées, à des entreprises n'ayant pas participé aux négociations antérieures entre Syndicats ». C'est l'acheminement très net au Syndicat obligatoire. En effet, comment des patrons ou des ouvriers défendraient-ils leurs intérêts si ces intérêts dépendaient des négociations syndicales auxquelles ils ne seraient pas associés?...

Au sujet de cette évolution, plusieurs questions viennent à l'esprit.

La Chambre actuelle peut-elle résister aux ambitions syndicalistes? Nous ne croyons pas qu'elle le puisse, du moins au début, sa majorité étant liée par un programme d'origine syndicaliste.

Le syndicalisme de fait est-il déjà assez fort pour s'imposer à tous les intérêts en cause? La résistance visible de groupes importants d'ouvriers et de patrons aux consignes syndicales, surtout en province, autorise à en douter.

Enfin, si le syndicalisme, en se fortifiant, affaiblit de plus en plus le Parlement, comment le syndicalisme arbitrera-t-il ses propres conflits, sinon par un gouvernement capable, hors des moyens parlementaires, d'imposer son autorité? Cela, c'est l'horizon lointain.

L'Union nationale des Syndicats agricoles et les événements actuels

L'Union nationale des Syndicats agricoles, qui groupe 9 111 Syndicats et plus d'un million de familles paysannes, suit avec la plus grande attention le développement des événements actuels.

Elle déplore qu'une fois de plus les décisions les plus graves concernant l'avenir du pays soient prises sans accord préalable des classes rurales : cultivateurs, artisans ruraux, petits commerçants des campagnes.

Persuadée que les meilleures mesures de rénovation sociale resteront illusoires si elles n'ont pas pour base une restauration des conditions d'existence de la famille paysanne et du pouvoir d'achat des masses rurales qui constituent la moitié de la population française,

Estimant au surplus que le caractère variable et très spécial du travail agricole, soumis étroitement aux lois de la nature, ne lui permet pas de s'accommoder de réglementations uniformes, inspirées par le régime du travail industriel et urbain,

Elle constate les funestes effets d'une centralisation et d'une industrialisation excessives qui ont rompu l'équilibre économique et qui appellent une politique méthodique de « ruralisation ».

Convaincue que l'étatisme, pas plus que l'individualisme, ne saurait donner de satisfactions durables au monde du travail,

Elle proclame de nouveau que des solutions corporatives adoptées librement par les professions organisées, sous l'arbitrage et avec la sanction des pouvoirs publics, seront seules vraiment efficaces et compatibles avec la dignité et la liberté de la personne humaine.

SUR L'ÉCRAN :

Le Congrès du Cinquantenaire de l'Association Catholique de la Jeunesse française...

grâce au **Film-stop** que va éditer **la Maison de la Bonne Presse**

5, rue Bayard, Paris-8e

De belles fêtes religieuses à Dunkerque

Les belles fêtes organisées à la paroisse Saint-Eloi de Dunkerque, à l'occasion du jubilé de cinquante ans de prêtrise et de l'élévation à la prélature romaine de Mgr J. Chirouter, le vénéré archiprêtre de la ville, se sont déroulées, émouvantes, sous la présidence de S. Exc. Mgr Jansoone, évêque auxiliaire de Lille et enfant de la cité dunkerquoise. Une énorme assistance, ayant à sa tête autorités civiles, militaires et administratives, y a pris part. La messe jubilaire a été chantée par les maîtrises de Saint-Eloi et de Saint-Jean-Baptiste, avec orchestre, sous la direction de M. l'abbé Deleporte, vicaire à Saint-Eloi. M. A. Olivier, organiste titulaire, accompagnait aux *grandes orgues* et aux petites orgues du chœur. 70 prêtres, parmi lesquels 24 chanoines, avaient pris place dans le sanctuaire. Après l'Evangile, M. le vicaire général Delannoy, archidiacre des Flandres, en une fort belle allocution, magnifia le rôle du prêtre et mit en relief les mérites du jubilaire, tour à tour professeur, curé, puis doyen, enfin archiprêtre et récemment honoré de la prélature. Rarement aussi belle et majestueuse cérémonie se déroula dans la grande église aux cinq nefs, une « vraie cathédrale » comme on l'a si bien dit !

Le banquet de 200 couverts, au collège Notre-Dame-des-Dunes, réunit les autorités religieuses et les dirigeants des œuvres catholiques. Douze tostes furent portés. D'abord, par Mgr le jubilaire qui redit son hommage de filiale reconnaissance au Souverain Pontife et à S. Em. le cardinal évêque de Lille, son profond respect à S. Exc. Mgr l'auxiliaire et à M. l'archidiacre des Flandres et son souvenir ému à sa famille, à ses paroissiens, à ses confrères, et surtout à ses fidèles collaborateurs, les vicaires de la paroisse.

On entendit avec le même plaisir les compliments des plus jeunes de la famille de Mgr Chirouter — représentée à ces agapes par 38 de ses membres, — puis M. le doyen de Bergues, au nom de l'archiprêtré; M. le vice-doyen, curé de Malo-les-Bains, au nom du décanat; M. l'abbé Pauwels, au nom des vicaires ; Me de Prat, avocat à Douai, au nom de Berthen, paroisse natale de Monseigneur ; Me Blanckaert, avocat à Dunkerque, au nom du Comité catholique ; M. Coevoet, au nom du Conseil paroissial ; M. le supérieur de l'institution Notre-Dame-des-Dunes, au nom de l'enseignement libre, et enfin S. Exc. Mgr Jansoone, au nom de l'administration diocésaine et aussi à titre... d'ancien paroissien de Saint-Eloi. Un vigoureux *vivat flamand* comme on n'en chante que dans les Flandres, fut entonné en l'honneur de Son Excellence et de Mgr Chirouter.

Une impressionnante et populaire cérémonie, dans l'après-midi, commémora le 33e anniversaire du couronnement de Notre-Dame-des-Dunes, honorée dans le pays depuis 1403. M. l'abbé Talleux, aumônier des œuvres maritimes, y prit la parole devant la foule, assemblée au grand air autour de la statue vénérée de la protectrice de la ville, à qui venait d'être offert par les femmes de marins de la côte un superbe « poisson d'argent. »

M. le chanoine Couvreur, doyen de Saint-Jean-Baptiste, assisté de M. le chapelain Van Eecke, présida cette pieuse manifestation, terminant ainsi cette belle journée, qui marquera dans l'histoire religieuse de la vieille cité flamande.

M. L.

VOICI LA SAISON DES FRUITS

Un spécialiste de la bonne cuisine a réuni dans un petit livre bon marché 300 méthodes succulentes de les préparer. Ce volume, intitulé :

300 recettes pour accommoder les fruits,

est adressé franco, contre envoi de la somme de 4 francs, à toute personne qui en fera la demande au Comité d'études, 42, rue du Louvre, Paris.

Les rapports germano-autrichiens

Un discours du chancelier Schuschnigg

Le chancelier Schuschnigg a prononcé un très important discours devant 100 000 membres du Front patriotique, mardi soir, sur le parvis de l'Hôtel de Ville de Vienne.

Le chancelier Schuschnigg a précisé à nouveau la politique étrangère de l'Autriche indépendante.

Le protocole de Rome reste la pierre angulaire de la politique de l'Autriche.

Le chancelier a réaffirmé le désir qu'a l'Autriche de normaliser ses relations avec l'Allemagne, mais sans abandonner d'un pouce « la ligne Dollfuss ».

« Certes, a-t-il dit, nous avons à cœur d'avoir avec le Reich des rapports normaux. En tant qu'Autrichiens, nous nous réclamons de la communauté allemande. Nous n'avons aucun motif pour dresser un mur. Mais il est une chose que nous exigeons — le monde le sait, — c'est le respect de notre liberté et de notre indépendance. »

Quand les ENFANTS ont SOIF

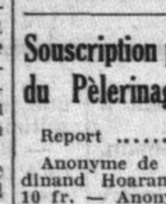

c'est l'**ANTÉSITE** qui les désaltère le mieux et qu'ils préfèrent tous. Ils en raffolent et c'est la boisson sans alcool la plus économique.

Le flacon pour 30 litres **4 fr.** Pharmaciens, Epiciers, Drog.

Souscription pour les malades pauvres du Pèlerinage National à Lourdes

Report .... **12 340 fr.**

Anonyme de la Corrèze, 1 200 fr. — Ferdinand Hoaran, 25 fr. — M. B. Cluzeau, 10 fr. — Anonyme de l'Aquitaine, 2 350 fr. — Un groupe de l'Hérault, 2 015 fr. — Jeanne Brutin, 20 fr. — René, Simone, Georges Buffet, 15 fr. — M. E. Courte, 10 fr. — Anonyme, 25 fr. — Anonymes de la Meuse, 3 000 fr. — Une Franc-Comtoise de la Haute-Saône, 160 fr. — Anonyme, 30 fr. — H. B., 100 fr. — Divers anonymes, 1 125 fr. — L. C., 15 fr. — Anonyme d'Amérique, 350 fr. — Que Notre-Dame de Lourdes et sainte Bernadette continuent leur protection, 250 fr. — Mlle Becquet, 50 fr. — Anonymes, 203 fr. — Marie-Paule Lafforgue, en reconnaissance, 125 fr. — J. Vadan, demande de guérison, 50 fr. — Mme Sauvé, 25 fr.

Le Conseil de l'Hospitalité de Notre-Dame de Salut, 3 000 fr. — M. Lasierra, 5 fr. — M. G.-B., Lyon, 250 fr. — Mme Faugère de Biensan, 250 fr. — Mme Lassan, pour deux conversions, 100 fr. — Mme Sauvé, 25 fr. — H. A., 20 fr. — Anonyme, 50 fr. — Marie, 10 fr. — Par *le Noël*, 250 fr. — Anonyme, 25 fr. — Mme Dijol-Vidalon, 50 fr. — Anonyme, 10 fr. — Mme Herson, 100 fr. — En souvenir de mon oncle, prêtre défunt, 10 fr. — E. B., 10 fr. — Anonyme de l'Aisne, 250 fr. — M. Moïse Doucet, 450 fr. — M. Pourtier, 250 fr. — M. Morin, 100 fr. — Comtesse de Cossé-Brissac, 250 fr. — M. Jenny, 150 fr. — Mlle Vielle, 100 fr.

Total .... **29 208 fr.**

On peut adresser les souscriptions soit à nos bureaux, soit au secrétariat des Pèlerinages, 4, avenue de Breteuil, Paris, VIIe. Compte chèque postal, Association Notre-Dame de Salut, Paris, 285-20.

CARNET MILIAL

ORDINATION. — On recommande aux prières :

Le R. P. Jean Hardy de la Largère, S. J., missionnaire en Chine, qui sera ordonné prêtre, le 10 juin, à Changhaï.

ÇA ET LA

Morts d'hier

— A Neuilly (à l'hôpital américain), M. Léon Kandaouroff, ancien consul impérial russe à Paris (depuis 1912). Après la liquidation de l'ambassade tsariste et de tous les offices qui y étaient rattachés, M. Kandaouroff devint le chef du bureau pour les réfugiés russes, qui se trouve rue Guénégaud. — A Rome, le sénateur Ugo Ancona, qui fut pendant la guerre sous-secrétaire aux Travaux. Ancien professeur à l'Ecole polytechnique de Turin, il laisse de nombreux ouvrages scientifiques. — A Londres, dans l'appartement mis à sa disposition par le roi George V au palais de Hampton Court, Lady Schackleton, veuve du fameux explorateur sir Ernest Schackleton, qui mourut en 1922 à bord du navire *Quest*. — A Berne, le colonel Henri Roost, chef d'état-major général, à l'âge de 64 ans, après une longue maladie. — A Dublin, M. E.-J. Duggan, un des signataires du traité anglo-irlandais.

Le bleuet des anciens combattants sera vendu dimanche

Par autorisation du ministre de l'Intérieur, la vente sur la voie publique du bleuet de France, au profit des associations appartenant à la Fédération interalliée des anciens combattants, aura lieu dimanche prochain.

Le pèlerinage des anciens combattants canadiens en France

L'inauguration du mémorial de Vimy, fixée au dimanche 26 juillet, sera pour les anciens combattants canadiens l'occasion d'excursionner en France pendant une semaine.

Ils débarqueront le samedi 25, partie au Havre et à Boulogne, partie à Anvers. Le même jour, ils visiteront les champs de bataille et, le soir, ils coucheront aux environs d'Arras.

Le lendemain 26, jour de l'inauguration, ils regagneront encore Arras pour y passer la nuit. Le lundi 27 se poursuivra la visite des champs de bataille et, le mercredi 28, les 6 600 pèlerins viendront à Paris, où ils se rassembleront devant la tombe du Soldat Inconnu.

Le Canada détient le record des conversations téléphoniques

Suivant les dernières statistiques téléphoniques, le Canada détient la première place dans le monde entier au point de vue utilisation du téléphone par le public avec 213,4 communications téléphoniques en moyenne par habitant.

Les Etats-Unis viennent en second lieu avec 192,4 appels téléphoniques par tête. Puis le Danemark, dont le chiffre est de 167,2 ; la Suède, avec 144,6 ; l'Autriche, avec 88,7 ; la Norvège, avec 78,9 ; la Suisse, avec 67,3 et l'Australie avec 64,3.

A la Conférence internationale du travail

La semaine de quarante heures

La Conférence internationale a repris mercredi matin la discussion sur la semaine de quarante heures dans l'industrie textile. M. Stainman, délégué patronal suisse, déclare que l'industrie textile de son pays ne peut pas accepter ni même discuter l'application de cette mesure tant que tous les pays n'auront pas appliqué la semaine de quarante-huit heures.

Après miss Frieda Miller, représentante gouvernementale des Etats-Unis, qui souhaite le vote prochain d'une convention sur les quarante heures, M. Pierre Waline, représentant du patronat français, demande la parole.

M. Waline se réfère à la déclaration faite mardi par M. Justin Godart, faisant allusion aux négociations qui ont eu lieu à Paris entre la C. G. T. et la Confédération générale de la production française et à la convention qui fut rédigée à l'issue de ces discussions, convention qui, d'après M. Justin Godart, n'est pas exclusive de la semaine de quarante heures.

« Dans l'intérêt de la paix publique, les patrons ont fait des concessions, déclare M. Waline, mais ils n'ont pas dissimulé les lourdes charges qui en résulteraient pour l'économie nationale. Sur le problème des quarante heures, l'attitude du patronat français n'a pas varié. Si le Parlement vote la loi, naturellement il s'inclinera, mais l'ensemble des mesures posées ou annoncées constitue une expérience redoutable dont il laisse le gouvernement responsable. »

M. Justin Godart affirme de nouveau que le patronat français n'est pas obstinément opposé aux quarante heures.

M. Jouhaux demande alors à faire une déclaration :

« Quand M. Waline, dit-il, affirme que la question des quarante heures n'a pas été discutée entre la Confédération générale de la production française et la C. G. T., il dit une contre-vérité. La question fut discutée. Le président du Conseil annonça le dépôt de trois projets de loi. Les patrons ont souligné les dangers qu'occasionneraient ces projets de loi. Les questions ont été bien posées. Il n'y a pas eu d'acceptation, mais il n'y a pas eu d'opposition. »

Finalement, la Conférence, sur la proposition de M. Winant, délégué gouvernemental des Etats-Unis, a, par 75 voix contre 25, décidé de nommer immédiatement une Commission qui sera saisie du rapport du Bureau international du travail, visant l'élaboration, soit d'un projet de recommandation, soit d'un projet de convention pour l'institution de la semaine de quarante heures dans l'industrie textile.

NOUVELLES RÉGIONALES

Aisne

— A Saint-Quentin, MM. Hachette, Roussel et Desjardins, sénateurs de l'Aisne, ont assisté au Comice agricole qui a eu lieu dimanche, remportant un très gros succès.

— A Saint-Quentin, le Comité d'Action économique et sociale du Nord et de l'Est s'est réuni à la Chambre de commerce pour écouter des communications de MM. Seulfort, rapporteur général, et Craene, délégué à la propagande sur la répartition des fonds de la Loterie des régions libérées.

— A Origny-Sainte-Benoîte, une grande procession en l'honneur de sainte Benoîte, patronne de la paroisse, a eu lieu dimanche en présence d'une foule considérable de fidèles.

— A Mont-d'Origny, le personnel de la Société française de retordie, qui avait cessé le travail sans occuper l'usine, est rentré mardi matin, pour s'installer dans les locaux continuer la grève.

— A Folembray, les pourparlers entre les ouvriers et la direction ayant abouti à un accord, le travail a repris le 8 juin, aux verreries de Folembray.

— A Saint-Quentin, aux établissements Mariage, fabrique de meubles occupant 386 ouvriers, l'accord est intervenu sur la base d'une augmentation de 7 à 12 % des salaires. En évacuant l'usine, le personnel ayant formé un cortège sur la voie publique pour se rendre à la Bourse du travail, deux procès-verbaux ont été dressés aux organisateurs de cette manifestation.

— A Saint-Quentin, les chômeurs ayant demandé le relèvement des indemnités de chômage, la municipalité a consenti à leur faire une distribution de 50 kg. de charbon et de 25 kg. de pommes de terre par mois.

Ardennes

— La kermesse paroissiale qui devait avoir lieu le 28 juin, à Mouzon, est reportée au dimanche 5 juillet.

— Le « Garde à Vous », de Carignan, poursuit activement la préparation de sa kermesse pour le 19 juillet. De nombreuses attractions sensationnelles sont prévues.

— A Charleville, le prix du pain a été fixé à 1 fr. 55 le kilo, à partir du 14 juin.

— Durant trois jours, 110 officiers de l'Ecole de guerre ont parcouru la région de Rethel.

— M. l'abbé Jean-Auguste Hubert, ancien curé de Haybes, est décédé à Villers-devant-Orval. Ses obsèques ont lieu le jeudi 11 juin, à 10 h. 30, en l'église de Haybes.

— Le mouvement de grève s'étend dans les Ardennes. Les ouvriers de la fonderie des Ardennes, à Mézières ; de la fonderie Deville, à Charleville ; de la Macérienne, à Mézières ; de l'Espérance, à Sedan, et du Pied-Selle, à Fumay, font la grève sur place.

— A l'occasion de l'ouverture de la Foire de Charleville, qui se poursuit avec succès, l'Harmonie des ateliers de Mohon a donné un joli concert au square de la gare de Charleville.

— A différentes reprises, S. Em. le cardinal Suhard a attiré l'attention de ses diocésains sur l'œuvre si importante des Séminaires. Sur l'initiative de M. le chanoine Dubach, un sermon sera donné, le dimanche 21 juin, en l'église Saint-Charles de Sedan, par M. le chanoine Desamis, supérieur du Grand Séminaire de Reims.

— Présidée par Mgr Paulot, une grande manifestation de la Croisade eucharistique a lieu, le jeudi 11 juin, au parc Sainte-Claire de Sedan. La messe sera chantée en plein air, à 10 h. 30.

— Un grand concours régional de gymnastique aura lieu, les 11 et 12 juillet, au stade municipal de Sedan.

— L'imposante procession de la Fête-Dieu se déroulera, le dimanche 14 juin, sous les frais ombrages du parc Sainte-Claire, à Sedan.

Marne

— Les dizainières de la Ligue féminine d'A. C. de Reims sont venues nombreuses au pèlerinage annuel, à l'église du Sacré-Cœur, au cours duquel Mgr Paulot, vicaire général, a prononcé un sermon très prenant. A la réunion qui précéda, des vœux fervents furent exprimés à Mgr Camu, qui fut longtemps aumônier de la Ligue, à l'occasion de son jubilé sacerdotal.

— La clôture du cours de préparation à la parole pour les ligueuses, que dirige Mlle Courtin, depuis novembre dernier, a eu lieu en présence de Mgr Camu, M. l'abbé Panis, directeur des œuvres diocésaines, et le Comité de la Ligue. Quatre ligueuses se sont révélées comme pouvant être excellentes conférencières.

— Les deux Comités d'organisation des œufs de Pâques, ont remis à S. Em. le cardinal le résultat de leur activité qui a été supérieur, malgré la crise, à celui de l'an dernier. Son Eminence les a vivement remercié.

— Par 364 voix sur 365 votants, M. Rédinger, directeur de l'école libre de Vitry-le-François, a été élu par les membres de l'enseignement libre du département de la Marne à l'Office départemental des mutilés, combattants, victimes de la guerre et pupilles de la nation.

— M. Cannebotin, cultivateur octogénaire de Vienne-la-Ville, a reçu la médaille du Mérite agricole.

— Les Guides de Reims ont eu dimanche une vente de charité fort réussie aux Cordeliers et une seconde aura lieu jeudi, dans la salle des fêtes de la rue Brûlée.

Oise

— Une élection pour le siège de conseiller municipal aura lieu à Breteuil, le 28 juin.

— Le 9 juin, à Saint-Jacques de Compiègne, une messe a été dite pour M. le chanoine Louis Thétard, ancien vicaire de la paroisse. Le 4 juin, M. le chanoine Delvigne et M. l'abbé Souply avaient tenu à représenter Saint-Jacques à l'inhumation du regretté défunt, à Noyon.

— 300 pèlerins belges, revenant de Lourdes, se sont arrêtés à Compiègne, la semaine dernière. Ils ont assisté à la messe à Saint-Jacques, qu'ils ont visité, sous la direction de M. l'archiprêtre.

— L'assemblée générale de l'U. M. R. A. C. de l'Oise à Compiègne, le 7 juin, a été une manifestation d'un patriotisme de bon aloi. Les rapports ont constaté que la Caisse des prêts, dont le capital est de 411 299 fr. 55, avait consenti, pendant l'exercice écoulé, 36 avances. Les colonies de vacances de l'U. M. R. A. C. fonctionneront à l'île d'Oléron et à Hardricourt, en Seine-et-Oise. M. Paul Buffard présenta le rapport moral qu'il termina en exhortant ses camarades à une confiance mutuelle plus solide et à une inébranlable cohésion. Le président Félix Petit prononça un discours applaudi. On élit les administrateurs. Puis banquet avec tostes et concert.

— C'est 837 chômeurs que secourent actuellement le département et les communes.

— M. Langlet, ancien conseiller général du canton de Nivillers, est mort à l'âge de 84 ans.

— M. Charles Desgroux, maire de Beauvais, a été nommé président du Comité d'action départemental de l'Oise pour l'Exposition de 1937, en remplacement de M. James de Rothschild, démissionnaire.

Echos du Palais-Bourbon

Le groupe socialiste a désigné son bureau

Le groupe parlementaire socialiste S. F. I. O. s'est réuni mercredi matin, salle Colbert, sous la présidence de M. Février, pour constituer définitivement son bureau.

Après avoir, par acclamations, nommé M. Bracke président d'honneur (M. Bracke, on le sait, ne s'est pas représenté en avril dernier), le groupe a été unanime pour maintenir M. Léon Blum et M. Vincent Auriol dans les fonctions de président et de secrétaire général qu'ils détenaient dans la précédente législature.

Le bureau a été complété de la manière suivante :

Président adjoint, M. Février ; secrétaires généraux adjoints, MM. Gouin, Hussel, Charles Lussy ; secrétaire du groupe de la Chambre, M. Le Trocquer; secrétaire du groupe du Sénat, M. André Morizet ; trésorier, M. Payra ; questeur, M. Laville.

M. Campinchi président du groupe radical

M. Campinchi a été élu, mercredi, président du groupe radical par 49 voix contre 47 à M. Georges Bonnet.

Les vice-présidents sont MM. Ferin, Pascaud, Crutel, Gout et Emmanuel Roy. Le groupe a désigné M. Jaubert comme secrétaire général.

Les arrestations et les condamnations en Palestine

Londres, 10 juin. — Un message reçu à Londres aujourd'hui de sir Arthur Wauchope, haut commissaire britannique en Palestine, rapporte qu'au cours des récents troubles, depuis le 19 avril, 1 313 Arabes ont été arrêtés, 754 ont été condamnés et 226 acquittés, 333 n'ont pas encore été jugés. 180 juifs ont été arrêtés et 104 ont été condamnés. 17 ont été acquittés et 61 attendent d'être jugés.

La Journée agricole du 16e Congrès des allocations familiales

Dans le cadre du XVIe Congrès des allocations familiales, qui vient de se tenir à Strasbourg, a eu lieu la « Journée agricole » organisée par la Fédération nationale des Caisses agricoles d'allocations familiales, avec le concours de la Chambre d'agriculture et de la Fédération agricole d'Alsace-Lorraine.

Aux séances de travail, présidées par M. Jean Ferté, président de la Fédération nationale des Caisses agricoles d'allocations familiales, ont participé notamment :

M. le comte d'Andlau, sénateur, président de la Fédération agricole d'Alsace et de Lorraine et de la Chambre d'agriculture du Bas-Rhin ; M. Jean Urban, sénateur, président du Comice agricole de Strasbourg-campagne et de la Corporation agricole pour les assurances-accidents du Bas-Rhin ; M. E. Corbedaine, sénateur, président de la Chambre d'agriculture de la Moselle ; M. J. Sigrist, sénateur ; M. Roger Grand, président de l'Union nationale des Syndicats agricoles ; MM. les représentants des Chambres d'agriculture du Bas-Rhin, de la Dordogne, de la Moselle, du Pas-de-Calais ; M. le directeur des services agricoles du Bas-Rhin ; MM. les délégués de l'Union nationale des Syndicats agricoles, de l'Office central de la main-d'œuvre agricole, de la Jeunesse agricole catholique et de l'Union catholique de la France rurale, de la Fédération régionale des Associations agricoles du Poitou et des Charentes, de la Fédération agricole du nord de la France, de l'Union des Syndicats agricoles du Périgord et du Limousin, de l'Union fédérale des Syndicats et Associations professionnels agricoles de la Haute-Vienne, de l'Union des Syndicats agricoles du Doubs, de la Fédération agricole de l'Oise ; MM. les présidents et délégués de nombreux Comices agricoles et Caisses de crédit mutuel agricole d'Alsace-Lorraine, ainsi que les délégués de diverses Caisses de mutualité agricole de plusieurs départements ; MM. les présidents et délégués des Caisses agricoles d'allocations familiales de l'Artois, de la Brie, des Deux-Sèvres, du Laonnois, de la Manche, de l'Oise, de la région parisienne, du Soissonnais, de la Somme.

Après de remarquables interventions de M. Ballot, de M. d'Andlau, de M. Roger Grand, de MM. Fouché, Stormo, Bonvoisin et Ferté, l'assemblée émit le vœu suivant :

L'Assemblée, considérant la déficience démographique dont l'aggravation justifie toutes les inquiétudes ;

Considérant le fait que l'aide de la profession à la famille est désormais réalisée, par application de la loi du 11 mars 1932, pour la quasi-totalité des ouvriers et employés de l'industrie, du commerce et des professions libérales ;

Considérant les multiples motifs qui militent pour l'application d'un régime analogue, tant aux ouvriers agricoles qu'aux petits exploitants eux-mêmes ;

Emet le vœu que : 1° le règlement d'administration publique pour l'application de la loi de 1932 aux exploitations agricoles soit incessamment promulgué, afin de permettre l'extension *prochaine* du bénéfice de la loi : *a) d'une part* aux ouvriers agricoles des régions de grande culture, pour lesquelles plusieurs Chambres d'agriculture sont dès maintenant favorables ; *b) d'autre part*, dans tous les départements, aux ouvriers et employés des catégories professionnelles connexes à l'agriculture, rattachées au régime agricole par décret du 30 octobre 1935 ;

2° Que soit étudiée, adoptée et mise en vigueur dès que possible une disposition complémentaire à la loi de 1932 et destinée à faciliter le recouvrement des cotisations des employeurs assujettis, afin de permettre d'appliquer la loi dans les régions de moyenne et petite culture, dès que l'opinion s'y prêtera, l'assujettissement ne pouvant devenir effectif qu'après avis favorable de chaque Chambre d'agriculture intéressée.

L'Assemblée appelle en outre l'attention des pouvoirs publics sur l'urgente nécessité d'envisager l'adoption de mesures venant apporter une aide efficace aux familles nombreuses paysannes des petits exploitants.

Dans les Académies

Académie de médecine

Election d'un membre titulaire dans la section d'hygiène. L'Académie présentait en première ligne M. Pasteur-Vallery-Radot, agrégé, et en deuxième ligne M. Weill-Hallé, professeur à la Faculté, suivis de nombreux « académisables ».

C'est M. Pasteur Vallery-Radot qui l'emporta, sans surprise, avec une forte majorité. M. Weill-Hallé obtint 27, ce qui constitue une défaite très honorable et un signe pour le prochain fauteuil.

En cours de séance, MM. Pie et Piery présentent les résultats de leurs observations sur les candidats et candidates aux Ecoles normales du Rhône. Environ 17 pour 100 de ces étudiants offrent des signes de tuberculose, qui nécessiteraient les sanatoria ou du moins les cures de montagne. Ne vous surmenez pas !

Académie française

Jeudi après-midi, réception sous la Coupole de M. Louis Gillet, par M. Georges Goyau.

Catastrophe de chemin de fer en Italie

15 morts — 150 à 200 blessés

Naples, 10 juin. — Un train a déraillé ce matin entre Naples et Nola. Quinze cadavres ont été retirés des débris des trois wagons qui se sont renversés. On compte de 150 à 200 blessés.

L'accident s'est produit à Buffola, où le convoi qui venait de Nola a déraillé dans un tournant pour des causes encore inconnues.

Le train transportait un grand nombre d'ouvriers qui, comme tous les matins, se rendaient à leur travail à Naples.

Les blessés ont été en grande partie hospitalisés à Naples.

« Depuis 30 ans rhumatisant...

... J'ai essayé bien des médicaments ; je n'ai jamais rien trouvé de plus actif que vos cachets Gandol qui me font le plus grand bien, écrit M. Larguillière, 6, avenue Lagache, Vilemomble. Je prends du Gandol assez régulièrement et, grâce à cela, je ne souffre plus de mes douleurs articulaires et vais de mieux en mieux. » Rhumatisants, ayez recours au Gandol qui vous soulagera, car il empêche l'accumulation des déchets uriques dans les articulations : 12 fr. 75 pour dix jours. Toutes Pharmacies.

8 sur 8 réussies Clic! Clic! Clic!

Une bobine "Kodak" "Verichrome" vous donnera toujours 8 belles images éclatantes de lumière ! **Chez tout bon marchand demandez toujours la PELLICULE**

"Kodak Verichrome"

FABRICATION FRANÇAISE *C'est plus sûr!*

FAITS DIVERS

Bulletin de l'Office national météorologique

Evolution probable de la situation jusqu'au 11 juin, à 18 heures. — Une zone de temps légèrement pluvieux, qui intéressait ce matin le sud de l'Angleterre et abordait la Bretagne, se déplacera vers l'Est-Sud-Est et traversera au cours des trente-six heures à venir les régions situées au nord de la ligne Bordeaux-Genève. Le temps restera beau au sud de cette ligne.

En conséquence :

Etat du ciel : au nord de la ligne Bordeaux-Genève, temps médiocre, généralement couvert et brumeux le matin ; quelques faibles pluies ou bruines par places ; *amélioration progressive* par le Nord-Ouest ; éclaircies l'après-midi. Au sud de la même ligne, beau, peu nuageux. Dans la moitié Nord, variable faible, Nord-Ouest dominant. Dans la moitié Sud, Nord faible à modéré.

Température : dans le Sud, le Sud-Est et le Sud-Ouest, stationnaire. Ailleurs, en baisse faible.

Jeudi 11 juin, 163e jour de l'année.
Durée du jour : 17 h. 30.
Soleil. — Lev. : 3 h. 49. Couch. : 19 h. 52.
Lune. — Lev. : 23 h. 33. Couch. : 10 h. 34.
23e jour de la lune.

DANS LES DÉPARTEMENTS

Les suites d'une piqûre de guêpe

Vienne. — Mardi, vers midi, une voiture, pilotée par le commandant Bidegarray, 68 ans, demeurant à Boulogne-sur-Mer, venait de dépasser la côte de Cornebœuf, près de Poitiers, lorsqu'une guêpe piqua le conducteur.

Le commandant Bidegarray perdit le contrôle de sa direction et le véhicule vint s'écraser contre un arbre sur le côté gauche de la route, après avoir légèrement accroché une voiture qui venait en sens inverse.

Le conducteur de cette voiture, M. Guerineau, ingénieur à Poitiers, se porta immédiatement au secours des occupants de la voiture accidentée, le commandant Bidegarray et sa femme, qui étaient grièvement blessés.

Le commandant a la mâchoire fracturée et une fracture ouverte de la cuisse et du genou. Mme Bidegarray souffre d'une fracture du bras, d'une fracture de la jambe et porte une plaie profonde à la tête.

La contrebande des fromages

Var. — Au cours de la nuit de lundi à mardi, un peu avant minuit, un cotre accostait à La Capte-les-Quesquiers. Plusieurs camions et de luxueuses automobiles l'attendaient près de l'embarcadère. Dès qu'il eut jeté l'ancre, les occupants de ces voitures et l'équipage du navire entreprirent de décharger la cargaison.

Intrigué, un pêcheur alerta le garde maritime de service, qui interrogea quelques matelots et acquit bientôt la conviction qu'il était en présence d'un trafic illicite. Les postes de douane de La Capte, des Salins et de Toulon furent avisés.

Une souricière fut établie sur la route d'Hyères et les 16 hommes qui opéraient le débarquement furent arrêtés. La cargaison, constituée par 33 tonnes de fromages introduits en fraude, a été saisie et transportée à la caserne des douanes, où ont également été transférés les fraudeurs.

Parmi les dirigeants de l'expédition se trouvent Carbone, Mancini et Spirito.

Le propriétaire des camions, un entrepreneur de transports de Marseille, proteste de sa bonne foi.

Quant au capitaine du voilier, il affirme que la cargaison était destinée à Barcelone et qu'il n'a fait décharger son bateau que pour l'alléger, car une voie d'eau s'était déclarée à bord.

Quoi qu'il en soit, le juge d'instruction a inculpé mardi soir 13 des hommes arrêtés d'importation en contrebande de marchandises.

Au cours d'une crise de folie furieuse un tirailleur sénégalais tue deux sous-officiers

Algérie. — Un drame s'est produit dans le petit village de Raselaouin, où le deuxième bataillon du 15e régiment de tirailleurs sénégalais bivouaquait, de retour de manœuvres.

Un tirailleur sénégalais, Dibote Nouffi, au cours d'une crise de folie furieuse soudaine, a tué à coups de fusil le sergent-chef Eckmann et le sergent-chef Braunecker, père de deux enfants, qui se précipitait pour l'arrêter.

Le général Perraud, commandant la 3e brigade d'infanterie, s'est rendu sur les lieux pour enquêter et saluer la dépouille des deux sous-officiers.

A L'ÉTRANGER

Un avion tombe en flammes sur une maison, qui est incendiée

Yougoslavie. — Un avion militaire s'est abattu mardi soir sur le toit d'une maison, à Doubrovnik. Les deux occupants ont été tués ; quant à l'appareil, il a pris feu et a incendié la maison où une dizaine de personnes auraient été brûlées, dont quatre grièvement.

LES MARTYRS DE L'OUGANDA

Jeudi 11 juin, à 15 heures, sous le patronage de l'œuvre de la Sainte-Enfance, à l'église Saint-Sulpice, sous la présidence d'un évêque missionnaire des Pères Blancs, cérémonie particulièrement réservée aux enfants. Procession des reliques des martyrs. Allocution du R. P. Audouin, des Pères Blancs. Salut solennel.

Les présidents de Chambres de Commerce de France tiennent une séance extraordinaire

Les présidents des Chambres de Commerce de France se sont réunis mardi, en session extraordinaire, à Paris, sous la présidence de M. P.-E. Dalbouze, président de la Chambre de commerce de Paris.

119 étaient présents ou représentés.

L'assemblée a adopté les vœux suivants :

L'assemblée des présidents des Chambres de commerce, réunie en session extraordinaire,

Après avoir procédé, dans un esprit de stricte objectivité, à l'examen de la situation créée à l'économie française tout entière par l'extension graduelle et continue d'un mouvement d'une ampleur sans précédent,

Constate que le principe de la propriété privée et celui de la liberté individuelle ont été violés ouvertement ;

Regrette qu'aucune mesure n'ait été prise en vue d'assurer la protection effective des libertés publiques qui sont l'assise fondamentale de l'ordre républicain ;

Proclame que le respect de la loi s'impose à tous, sous l'autorité exclusive du gouvernement légalement responsable ;

Déplore que de nouveaux éléments de perturbation viennent de surajouter aux difficultés déjà si sérieuses de l'économie française ; que, par l'incidence de dommages matériels et d'ordre moral non moins redoutables, ils portent gravement atteinte au crédit du pays ;

Prend acte que l'accord conclu le 7 juin et signé par les représentants du patronat, et notamment par M. Dalbouze, président de l'assemblée des présidents, a été réalisé sur l'arbitrage et sous l'entière responsabilité du gouvernement ;

Rappelle que la confiance, condition primordiale du redressement économique, commande le maintien absolu de l'ordre public; que celui-ci puise sa force dans le respect de la légalité ;

Tient à renouveler, publiquement, l'assurance de son entier désir de collaborer efficacement à l'œuvre de redressement économique, comme aussi elle tient à souligner que, pour s'exercer en toute dignité, être durable et féconde, la collaboration du travail et du capital, nécessaire au salut de la patrie indivisible, est impérieusement subordonnée à la répudiation d'une lutte antifrançaise entre les éléments étroitement solidaires du corps social.

Congés payés et semaine de quarante heures

En ce qui concerne les congés payés : déclare que, malgré les nouvelles charges qui résulteront de l'application de cette mesure qui n'aurait dû être réalisée qu'au moment opportun, elle est prête, cependant, à répondre par un effort approprié à ce désir naturel d'amélioration sociale ;

En ce qui concerne l'institution légale des quarante heures avec maintien des salaires : considérant que les Chambres de commerce n'ont jamais pensé que la durée de travail relève d'un principe et qu'elles tiennent pour une perspective parfaitement admissible et non dénuée en soi d'un caractère de progrès social une réduction de la durée du travail ;

Mais considérant qu'elles ont le devoir de rappeler que, dans l'actualité, le problème est lié à des réalités et dépend de possibilités économiques que l'on ne saurait méconnaître ;

Qu'à cet égard, alors que la très grande majorité des entreprises en butte à une concurrence particulièrement sévère travaillent à la limite extrême de leurs moyens, l'augmentation des prix de revient résultant de l'institution par la France des quarante heures, avec maintien des salaires, ne manquera pas de faire peser sur l'ensemble de l'économie française une charge intolérable;

Considérant que cette politique, si elle doit prévaloir, déséquilibrera l'économie du pays et l'orientera vers un bouleversement complet de sa position ;

Considérant que l'intérêt général de tous ceux qui vivent de l'activité industrielle et commerciale commanderait de repousser une telle mesure ;

Considérant, au surplus, que les quarante heures relèvent d'une application simultanée sur le plan international,

Attire l'attention des Pouvoirs publics : Sur la gravité de la responsabilité qui leur incomberait en imposant à l'économie française, en dehors d'une adaptation progressive et d'une application simultanée sur le plan international, une charge intolérable génératrice d'un bouleversement total de la position économique du pays.

M. Joseph Delest est inculpé d'infraction à la loi de 1881

M. Verdier, juge d'instruction, a signifié à M. Joseph Delest, gérant de *l'Action Française*, l'inculpation d'infraction à la loi de 1881, sur la presse, retenue à sa charge par le réquisitoire du procureur de la République.

C'est à propos des nouvelles sur les grèves publiées dans *l'Action Française* du 5 juin dernier que M. Joseph Delest a été inculpé.

DESCLEE DE BROUWER & Cie PARIS

"L'ANNÉE EN FÊTES POUR NOS ENFANTS"

SAINTE BERNADETTE

par Marguerite PERROY

Illustrations de François BISSON

Un vol. de 132 p., couv. cart. 10 fr.

L'histoire simple et prodigieuse de la petite fille qui a vu l'Invisible

HOTEL MODERNE

8, Place de la République PARIS

500 chambres - 300 salles de bains

BRASSERIE

T. S. F.

Les heures radiophoniques du vendredi 12 juin

10 h. — RENNES (288) : Orchestre de chambre : Ouverture de *La Poupée de Nuremberg* (Adam) ; *Sous les tilleuls* (Massenet). — BORDEAUX-LAFAYETTE (279) : Orchestre: Prélude du *Déluge* (Saint-Saëns); *Hamlet* (Thomas) ; *Intermezzo* (Moussorgsky).

11 h. — RADIO-PARIS (1 648) : Musique symphonique : Ouverture de *Coriolan* (Beethoven) ; *Symphonie en ré* (Haydn).

12 h. 15. — RADIO-PARIS (1 648) : Orchestre : *Divertissement* (Lalo) ; *Chemin creux* (Ladmirault); *Callirhoé* (Chaminade); *Soir* (Fauré).

16 h. — LILLE (247) : Récital d'orgue : *Prelude et fugue* (Buxtehude) ; *Deux chorals* (Bach) ; *Agnus Dei* (Mozart) ; *Fantaisie* (Franck). — REGIONAL ANGLAIS (342) : Concert symphonique : *Musique pour feu d'artifice* (Hændel) ; *Siegfried* (Wagner) ; *Neuvième symphonie* (Schubert).

17 h. — PARIS-P. T. T. (432) : Concerts Pasdeloup : *Sigurd* (Reyer) ; *Valse triste* (Sibelius).

17 h. 30. — RADIO-PARIS (1 648) : Concerts Pasdeloup : *Cinq pièces brèves* (Ropartz); Fantaisie sur *Marie-Madeleine* (Massenet).

20 h. 30. — TOUR EIFEL (206) : Musique de chambre : *Concerto pour hautbois* (Hændel) ; *Quintette à vent* (d'Indy) ; *Chants hébraïques* (Milhaud). — RENNES (288) : Depuis l'Opéra : *Lucie de Lammermoor* (Donizetti).

21 h. — RADIO-NORMANDIE (269) : Récital d'orgue : *Fugue en ut majeur* (Mendelssohn) ; *Fugue sur le nom de Bach* (Schumann). — VARSOVIE (1 345) : Concert symphonique : œuvres de Mozart et de Liszt. — RADIO-CITE (281) : Emission théâtrale : *Le club des gangsters*.

21 h. 10. — LUXEMBOURG (1 304) : *Didon et Enée*, oratorio d'Henry Purcell pour soli, chœurs et orchestre.

22 h. 35. — LUXEMBOURG (1 304) : Récital de piano : *Polonaise en si bémol majeur* (Chopin) ; *Soleil à midi* (Jongen).

22 h. 45. — RADIO-PARIS (1 648) : Concert : Ouverture du *Roi d'Ys* (Lalo) ; *Deuxième symphonie* (Beethoven)); *Dans les steppes de l'Asie centrale* (Borodine) ; *Petite suite* (Büsser).